
Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est chargée notamment de délivrer les autorisations pour l'exploitation de réseaux de radiocommunication, d'agréeer les équipements de télécommunication, de gérer les noms de domaine .ma, et de recevoir les déclarations de services à valeur ajoutée (SVA).

Consciente de son rôle déterminant en matière d'encadrement du secteur des télécoms, l'Agence œuvre à simplifier les procédures liées à l'attribution des licences, des agréments et des autorisations.

L'ANRT propose, un accès simplifié aux diverses procédures et formulaires relatifs aux radiocommunications, à l'agrément des équipements de télécommunications, aux SVA, aux noms de domaine .ma.

E-services: [Présentation](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/e-services>